

L'habitat participatif écologique : du projet communautaire au projet de société



2014 : reconnaissance de l'habitat participatif par la loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), qui crée les coopératives d'habitants et les sociétés d'attribution et d'autopromotion.

Il s'agit alors de favoriser un tiers secteur de l'habitat, outre le logement social et la promotion privée.



L'habitat participatif suppose :

- Un groupe d'habitants volontaires
- Des espaces de vie partagés
- Des valeurs communes, notamment environnementales
- Vivre ensemble = Faire ensemble

Depuis les années 2010, les opérations impliquant des collectivités et des bailleurs HLM se multiplient : partenariats public-privé, mise à disposition de terrains, subventions, etc. Egalement, intégration de l'habitat participatif dans les stratégies d'urbanisme : Agendas 21, PLH, appels à projets, écoquartiers, etc.

Habitat participatif et politiques publiques : des valeurs partagées

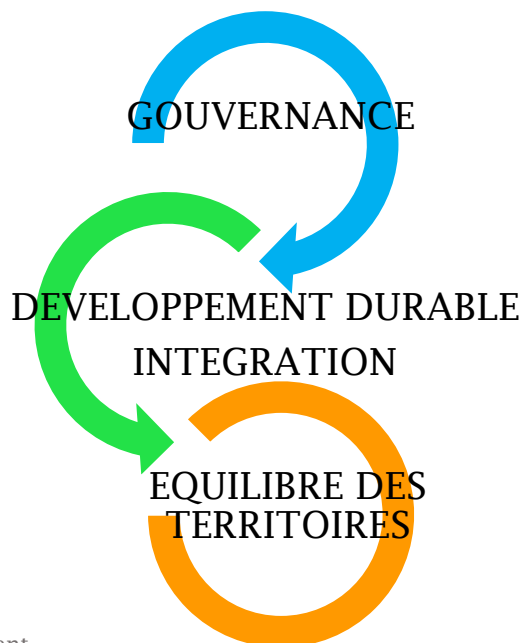
Habitants

Gestion commune et démocratique (Ex: 1 pers. = 1 voix)

Conception durable des logements, prise en compte des modes d'habiter, mutualisation des espaces et équipements

Solidarité entre habitants, garanties antispéculatives, économie de proximité

Jeanne-Louise Deschamps
Doctorante en droit de l'environnement et de l'urbanisme à l'Université de Limoges, OMIJ-CRIDEAU EA3177
Avec le soutien de l'ADEME
Contact : jeanne-louise.deschamps@outlook.fr



Institutions

Acceptabilité sociale des politiques d'aménagement
Gestion simplifiée des logements sociaux

Lutte contre l'étalement urbain, réduction de l'empreinte carbone
Rénovation du parc social

Développement des mixités (sociale, intragénérationnelle, fonctionnelle)
Dynamisation des territoires

Sous la direction de :
Séverine Nadaud et Jessica Makowiak
Réfèrent scientifique ADEME : Benoist Mary